

MONITORAT PARAPENTE

Fédération Malgache de Vol Libre

Le Monitorat sera scindé en deux parties :

- Monitorat de niveau 1 permettant l'encadrement de l'activité sur toutes les phases de l'initiation en Pente Ecole.
- Monitorat de niveau 2 permettant l'encadrement de l'activité sur l'apprentissage en Grand Vol et le perfectionnement.

Monitorat de niveau 1

Entrée en formation :

Un test de sélection sera le préalable à l'entrée en formation monitorat. Il sera scindé en deux parties :

- Théorique : un QCM, deux questions rédactionnelles suivit d'un entretien
- Pratique : Autonomie totale dans les phases de décollage et d'atterrissage, aisance en l'air, maîtrise d'un exercice de descente rapide

A l'issue de ce test de sélection délivrance du statut d'élève moniteur de niveau 1.

La Formation se déroule sous la responsabilité d'un Cadre Brevet d'Etat de la Fédération Française de Vol Libre et habilité à être formateur de formateur.

Référentiel de Certification :

UC 1 : EC de mobiliser des connaissances nécessaires à la pratique en sécurité des personnes encadrées

EC d'analyser les éléments météorologiques, aérologiques et topographiques d'un secteur de pratique

EC de prévoir l'évolution des conditions sur un site

EC de comprendre les principes aérodynamiques du pilotage d'une aile

EC de prendre en compte les caractéristiques du matériel du club

EC de respecter les réglementations relatives aux lieux de pratique

UC 2 : EC de mobiliser les techniques du vol libre suivant l'engin utilisé

EC de démontrer les gestes techniques de l'activité dans la progression au niveau blanc

EC d'expliciter les différentes techniques déclinées dans la progression au niveau blanc

EC d'analyser les gestes techniques du débutant

UC 3 : EC de préparer une action d'animation dans le cadre des activités du vol libre

EC d'analyser le contexte de l'action (objectifs / moyens)

EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné

EC de choisir le matériel en fonction de la disponibilité

EC de prévoir les outils pédagogiques

EC de choisir une aire de pratique adaptée à la séquence

EC d'organiser la logistique

UC 4 : EC de conduire une action pédagogique limitée au niveau blanc :

Pédagogie générale

- EC d'identifier les attentes et les motivations du public
- EC de mobiliser des connaissances de base en matière de pédagogie et de gestion de groupe
- EC d'encadrer une à plusieurs personnes
- EC de s'adapter à l'évolution hétérogène des pratiquants (individualisation de l'enseignement)
- EC d'évaluer son action pédagogique

Pédagogie spécifique, conduite de l'action d'encadrement vol libre dans les quatre domaines de la formation

- EC d'évaluer les capacités des différents participants
- EC mettre en place des situations pédagogiques liées au niveau blanc
- EC d'utiliser différents outils pédagogiques
- EC de veiller à l'intégrité physique et morale des participants
- EC de faire progresser tous les participants en sécurité
- EC de favoriser l'auto-évaluation
- EC d'évaluer le niveau de réalisation de chacun
- EC de s'adapter aux évolutions de l'environnement
- EC de prendre en compte le mental des personnes
- EC d'enseigner la théorie du vol libre en rapport avec le niveau blanc

UC 5 : EC de participer au fonctionnement et à l'organisation du club

- EC d'accueillir du public
- EC de participer au suivi d'un parc de matériel et d'équipements du club
- EC de participer à l'élaboration d'un planning
- EC de participer à la gestion de sites
- EC de situer son action au sein du club
- EC d'évaluer son action et d'en rendre compte

UC 6 : EC de contribuer à la pérennisation de l'activité

- EC de mobiliser des connaissances sur le milieu fédéral relatives à l'encadrement des activités
- EC de s'engager dans le fonctionnement de son club , de sa ligue et de sa fédération
- EC de donner de sa pratique une image responsable
- EC de présenter les règles de la pratique et de les faire respecter dans le cadre de sa séance
- EC de sensibiliser les pratiquants aux notions d'environnement (espaces, sites, itinéraires)

A l'issue de la Formation un examen est organisé :

- sous forme théorique par la mise en place par le candidat d'un cours théorique dont le sujet est tiré au sort par le Jury (durée une heure)
- sous forme pratique par la tenue d'une séance d'initiation dans sa globalité, de la prise en charge du groupe jusqu'au debriefing) (durée 3 heures)

L'obtention de l'examen nécessite au minimum une moyenne de 10/20 par groupe d'épreuve.

Monitorat de niveau 2

Il est nécessaire d'avoir obtenu le Monitorat niveau 1 pour pouvoir accéder au test de sélection pratique du Monitorat de niveau 2

Test de sélection pratique :

Expérience des différents type de vols, sur différent sites de pratique. Connaissance et maîtrise des techniques de descente rapide (360, oreilles, B,...), exploitation thermique, cross d'au minimum 15 kms.

A l'issue de ce test de sélection délivrance du statut d'élève moniteur de niveau 2.

La Formation se déroule sous la responsabilité d'un Cadre Brevet d'Etat de la Fédération Française de Vol Libre et habilité à être formateur de formateur.

Référentiel de certification

UC 1 : EC de mobiliser des connaissances nécessaires à la pratique en sécurité des élèves

EC d'analyser les éléments météorologiques, aérologiques et topographiques d'un secteur de pratique

EC de prévoir l'évolution des conditions sur un site

EC de comprendre les principes aérodynamiques du pilotage d'une aile

EC de prendre en compte les caractéristiques du matériel

EC de respecter les réglementations relatives aux lieux de pratique

UC 2 : EC de maîtriser les techniques du vol libre suivant l'engin utilisé

EC de faire preuve de maîtrise et d'aisance technique

EC de pratiquer le vol de performance

EC de démontrer les gestes techniques de l'activité

EC d'explicitier les différentes techniques déclinées dans la progression

EC d'analyser les gestes techniques

EC de suivre les évolutions de la pratique

UC 3 : EC de préparer une action de formation dans le cadre des activités du vol libre

EC d'analyser le contexte de l'action (objectifs / moyens)

EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné

EC de choisir le matériel en fonction du pack disponible

EC de prévoir les outils pédagogiques

EC de choisir un site adapté à la séquence

EC d'organiser la logistique

UC 4 : EC de conduire une action pédagogique :

Pédagogie générale

EC d'identifier les attentes et les motivations du public

EC de mobiliser des connaissances de base en matière de pédagogie et de gestion de groupe

EC d'encadrer un à plusieurs élèves

EC d'adapter les méthodes pédagogiques à l'évolution hétérogène des

pratiquants (individualisation de l'enseignement)
EC d'évaluer son action pédagogique

Pédagogie spécifique, conduite de l'action d'encadrement vol libre dans les quatre domaines de la formation

EC d'évaluer les capacités des élèves

EC mettre en place des situations pédagogiques respectant les étapes de progression

EC d'utiliser différents outils pédagogiques

EC de favoriser la découverte des différentes formes de pratique du vol libre

EC de veiller à l'intégrité physique et morale des élèves

EC de faire progresser tous les élèves en sécurité

EC de favoriser l'auto-évaluation des élèves

EC d'évaluer le niveau de réalisation des élèves

EC de s'adapter aux évolutions de l'environnement

EC de prendre en compte de façon permanente le mental des élèves

EC d'enseigner la théorie du vol libre

EC de travailler en équipe

UC 5 : EC de participer au fonctionnement et à l'organisation de la structure

EC d'accueillir du public

EC d'assurer le suivi d'un parc de matériel et d'équipements

EC d'élaborer un planning d'activité

EC de participer à la gestion de sites

EC de participer aux tâches administratives (secrétariat, comptabilité, gestion)

EC d'évaluer son action et d'en rendre compte

UC 6 : EC de contribuer à la pérennisation de l'activité

EC de mobiliser des connaissances sur le milieu fédéral

EC d'identifier les milieux institutionnels

EC de donner de sa pratique une image responsable

EC de promouvoir toutes les disciplines du vol libre

EC de présenter les règles de la pratique et de les faire respecter

EC de sensibiliser les pratiquants aux notions d'environnement (espaces, sites, itinéraires)

EC d'informer des pilotes des exigences et des risques liés aux différentes formes de pratique

UC 7 : EC de partager l'activité en vol biplace.

EC de prendre en compte les spécificités technique du biplace et de les maîtriser

EC de prendre en compte les spécificités théorique du biplace et de les maîtriser

EC de prendre en compte les notions de sécurité (obligation de moyen et ou de resultat) du biplace.

EC de prendre en charge un passager dans sa globalité

EC d'imaginer et mettre en œuvre un acte pédagogique en biplace.

-La durée de la formation est d'au minimum un an avec 200 h de formation et mise en situation.

-Un stage en situation avec une école de Parapente à Madagascar ou hors de Madagascar et obligatoire. un rapport de stage sera demandé.

A l'issue de la Formation un examen est organisé :

- sous forme théorique par la mise en place d'un cours théorique pour des élèves en perfectionnement. Le sujet est tiré au sort par le Jury (durée une heure)
- sous forme pratique par la tenue d'une séance de perfectionnement dans sa globalité, de la prise en charge du groupe jusqu'au débriefing) (durée 3 heures)
- démonstration en vol solo
- démonstration en vol biplace
- soutenance du rapport de stage en situation

L'obtention de l'examen nécessite au minimum une moyenne de 10/20 sur l'ensemble des épreuves